

la Fédération antillaise, sans compter les avantages que le Canada tout entier en retirera, notamment les provinces de l'Atlantique. L'exportation du poisson salé de Terre-Neuve serait plus profitable qu'une subvention. L'essor et la prospérité des Antilles anglaises renforceront non seulement le Commonwealth mais le monde libre tout entier. Pour cette raison, j'appuie avec plaisir la résolution proposée par l'honorable député d'Ottawa-Ouest. Je le félicite d'avoir amené cette question sur le tapis et j'espère qu'il ralliera l'appui de tous les députés.

M. G. D. Clancy (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire un mot sur cette question. Comme je représente une circonscription agricole de la Saskatchewan, je m'intéresse naturellement à tout accroissement de notre commerce puisque ma région produit elle aussi des excédents. Bien que la Fédération des Antilles anglaises n'existe pas encore officiellement, il nous faut tenter, dans les cadres de nos accords commerciaux actuels, d'accroître les moyens d'échange entre les deux pays.

D'après le Bureau fédéral de la statistique, dans son relevé sur les exportations canadiennes pour mars 1958, nous exportons des produits agricoles très variés aux îles qui font partie de la fédération. Ces exportations s'étendent en quelque sorte à toute la gamme de nos produits agricoles. On a déjà dit aujourd'hui que les deux pays se complètent du point de vue de l'agriculture.

Comme je représente une circonscription de l'Ouest, je m'intéresse particulièrement à la quantité de céréales et d'autres produits agricoles que nous exportons aux Antilles anglaises sous forme de céréales, de farine ou de produits transformés comme le macaroni, les tourteaux, la volaille et les concentrés de viande. Il fut un temps où nous vendions beaucoup de farine de blé aux îles qui composent la Fédération des Antilles anglaises. Ces exportations de farine avaient établi un lien économique entre les deux pays au sein du Commonwealth. Depuis quelques années, ces pays achètent de moins en moins de farine canadienne et de plus en plus de farine américaine. Pourquoi? Uniquement à cause de la subvention qui permet aux établissements américains de vendre à des prix que ne peuvent offrir les minoteries canadiennes.

Ainsi, en 1955, le Canada a exporté 2,147,047 sacs de farine, tandis qu'en 1957 il n'en a exporté que 1,789,452 sacs. Pour démontrer que cela résulte exclusivement de la subvention versée par les États-Unis à l'égard de la farine, je cite le rapport du comité canadien d'exportation de farine, daté du

26 mars et préparé après une visite à la Jamaïque:

On est tout disposé à acheter la farine canadienne destinée à la consommation si le Canada peut offrir des prix de concurrence. La farine panifiable canadienne prédomine bien que la farine américaine semble gagner du terrain. La farine boulangère provenant des États-Unis se vend de \$4.62 à \$4.82 et la farine canadienne de 40c. à 50c. de plus le sac. Les grandes boulangeries signalent l'importance de la farine à haute teneur protéinique. Les petites boulangeries mêlent les farines canadiennes et américaines. Le prix plus bas de la farine américaine abaisse leurs frais généraux et, à moins qu'on ne prenne des mesures pour remédier à cet état de choses, nous estimons qu'on aura recours de plus en plus à la farine américaine.

Voici un alinéa provenant de la même source et qui a trait à la Trinité.

La farine des moulins américains est très estimée, si bien qu'une catégorie en particulier est devenue le critérium de toutes les autres sortes. De l'avis de quelques importateurs, une nouvelle désignation de qualité commune à toutes les meuneries canadiennes, qui se vendrait à un rabais de 20c. au-dessous de la qualité de farine populaire aux États-Unis, pourrait fournir la solution. Les courtiers canadiens offrent de la farine à un prix aussi bas que \$4.25. Cette farine, toutefois, est de bien piètre qualité; elle ne donne pas un très bon renom à la farine canadienne. La farine canadienne de bonne qualité devrait se vendre de 50 à 60c. le sac au-dessous des prix actuellement offerts pour susciter de l'intérêt. Les boulangers veulent une meilleure catégorie de farine du Canada à un prix de \$4.40 c.a.f.

Les deux principales catégories de farine importées par les Antilles sont la farine panifiable et la farine d'usage domestique. La farine vendue au détail est presque totalement importée des États-Unis, parce que ce pays peut fournir une farine blanche de deuxième qualité dont la teneur en principes minéraux est de 1 p. 100,—la protéine ne compte pas,—à un prix qui au Canada équivaldrait à environ \$3.40 la livre, c.a.f., Kingston (Jamaïque). Même si la farine obtenue directement du blé canadien de la catégorie n° 5 était expédiée en fortes quantités vers les Antilles il y a quelques années et convenait aux usages domestiques, la subvention actuelle des États-Unis ne permet plus au Canada d'expédier de la farine à ce prix. Le Canada est demeuré un grand exportateur de farine pendant des années non pas en vendant de la farine de piètre qualité mais en vendant de la farine de bonne qualité. Dans nos relations commerciales avec les Antilles, je suis sûr que les minoteries canadiennes sont bien en avance sur celles des États-Unis; néanmoins nous perdons du terrain chaque année. Cela dépend uniquement de nos prix. En 1957, le Canada a importé pour \$58.4 millions de marchandises de la Fédération des Antilles anglaises et leur a expédié pour 40.3 millions de marchandises.